



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1010117A3

NUMERO DE DEPOT : 09600249

Classif. Internat. : B60R

Date de délivrance le : 06 Janvier 1998

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 20 Mars 1996 à 15H00 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :


ARTICLE 1.- Il est délivré à : BALLEZ François
rue St Barbe 10, B-7000 MONS(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : KUBORN Jacques, OFFICE HANSENS S.P.R.L., Square
Marie-Louise, 40 Bte 19 - B 1000 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes
annuelles, pour : PORTE-ECHELLE POUR VEHICULE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité
de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 06 Janvier 1998
PAR DELEGATION SPECIALE :



L. VERRON
CONSEILLER

Porte-échelle pour véhicule

La présente invention concerne un dispositif de chargement et de manutention d'objets allongés sur le toit d'un véhicule, dispositif que l'on désignera plus généralement ci-après par porte-échelle.

5 Plus particulièrement, l'invention concerne un porte-échelle du type divulgué dans le document BE-B-1007147, comprenant un berceau mobile, prévu pour porter l'échelle ou analogue et fixé à pivotement à une partie fixe arrimée au véhicule.

10 Selon le document BE-B-1007147, le berceau mobile peut pivoter autour d'un axe, par rapport à un cadre fixe, entre une position de transport sensiblement horizontale, et une position de chargement/déchargement inclinée sur l'horizontale.

15 Dans ce type de dispositif à cadre pivotant, un problème qui se pose est la sensibilité de la structure, et particulièrement de l'axe de pivotement, à la flexion, compte tenu des bras de levier en jeu lorsqu'une échelle est manipulée, tandis que la structure doit d'autre part
20 être la plus légère possible, pour minimiser le poids mort transporté.

Selon l'invention, on se propose de résoudre ce problème, et de permettre en même temps un pivotement du berceau mobile essentiellement sur 90° , entre la position
25 de transport sensiblement horizontale, et une position de chargement/déchargement sensiblement verticale.

Par position de transport "sensiblement horizontale", on entend que l'axe longitudinal du berceau mobile est essentiellement horizontal, dans cette position; le plan du
30 cadre dans cette position ne sera cependant généralement pas vertical, mais sera de préférence incliné vers le centre du véhicule, pour la stabilité des objets transportés.

Par position de chargement/déchargement "sensiblement
35 verticale", on entend d'autre part que l'axe longitudinal du berceau mobile est sensiblement perpendiculaire à

l'horizontale dans cette position, étant entendu que le plan du berceau sera généralement incliné vers le véhicule, pour assurer la stabilité.

Selon l'invention, on se propose de résoudre le problème ci-dessus, essentiellement en fournissant un cadre pivotant articulé à une structure fixe par une articulation à deux degrés de liberté, et donc insensible à la flexion, et en guidant la course de pivotement du berceau mobile à l'aide d'une tringle articulée, par une structure triangulée.

Un but de l'invention est donc de fournir un porte-échelle du type comprenant un cadre fixe, prévu pour être arrimé au toit d'un véhicule, un berceau mobile, prévu pour supporter une échelle ou analogue, un moyen de liaison à pivotement, pour relier à pivotement le berceau mobile au cadre fixe, entre une position de transport sensiblement horizontale et une position de chargement/déchargement inclinée par rapport à l'horizontale, et des moyens de blocage et de maintien du berceau mobile dans chacune desdites positions de transport et de chargement/déchargement, caractérisé en ce que le moyen de liaison à pivotement est constitué d'une articulation à deux degrés de liberté, reliant le berceau mobile au cadre fixe, et d'une tringle de guidage fixée par ses extrémités, d'une part au cadre fixe et d'autre part au berceau mobile, à distance de l'articulation de pivotement, chaque fois par une articulation à deux degrés de liberté.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention: le point de fixation de l'articulation d'au moins une extrémité de la tringle est ajustable en position; la longueur de la tringle est ajustable; les moyens de blocage sont constitués par une tringle de blocage fixée par une extrémité au berceau mobile, par une articulation à deux degrés de liberté; l'autre extrémité de la tringle de blocage est prévue pour être fixée de manière libérable au véhicule; le porte-échelle comprend de plus un organe d'appui du berceau mobile sur le cadre fixe, dans chacune

de ses positions extrêmes.

D'autres aspects, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront de la description qui suit, et des dessins annexés sur lesquels:

5 La figure 1 est une vue en perspective schématique, éclatée, du porte-échelle de l'invention,

La figure 2 est un schéma des liaisons mécaniques,

La figure 3 est une vue d'un détail du berceau mobile,

10 La figure 4 est une vue de détail, en perspective, du berceau, montrant des organes de blocage additionnels.

En se reportant au dessin, le porte-échelle 1 comprend de manière générale une partie fixe, prévue pour être arrimée au véhicule, schématisé en 2, et recevoir à pivotement un berceau mobile destiné à recevoir l'échelle
15 ou analogue.

Dans le mode de réalisation représenté, la partie fixe du dispositif est constituée de deux barres 3, 4 arrimées au véhicule par des pattes 5, 6. Les barres se prolongent vers l'extérieur en 3', 4' au delà des pattes 5, 6, et
20 portent à leur extrémité un longeron 7, auquel est fixée la partie femelle 8 d'une articulation à rotule 8, 9.

Il va cependant de soi que la partie de fixation au véhicule, constituée essentiellement des éléments 3, 4, 3', 4' et 5, 6 n'est pas caractéristique de l'invention, mais
25 est plutôt spécifique au véhicule concerné, et sera chaque fois adapté en fonction des circonstances.

La partie, ou berceau mobile du porte-échelle comprend un cadre pivotant 10 prévu pour recevoir une échelle ou analogue, non représentée, et est constituée de deux
30 montants 12, 13, reliés à intervalle par des entretoises 14.

Le cadre 10 porte la partie mâle 9 de l'articulation 8, 9, et est articulé en 15 à une tringle 16 dont l'autre extrémité est articulée en 17 sur la partie fixe du
35 dispositif.

Tout comme l'articulation 8, 9, les articulations 15 et 17 sont également des articulations à deux degrés de

liberté, de préférence des articulations à rotule comme l'articulation 8, 9.

L'articulation 15 est portée par une entretoise 14', montée entre deux entretoise 14, tandis que l'articulation 5 17 est portée par une entretoise 18 montée entre les deux barres 3, 4.

Comme on le comprendra, la fonction de la tringle 16 est de guider dans sa course de pivotement le cadre 10, tout en résistant aux couples de flexion dirigés hors du 10 plan du cadre, et résultant de la manipulation du cadre ou de l'échelle.

On réalise ainsi un système pivotant triangulé, dont l'un des bras est constitué par la portion du cadre 10 comprise entre les articulations 8,9 et 15, dont un autre 15 bras est constitué par la tringle 16, et dont le troisième bras - imaginaire - est constitué par la distance, également fixe, séparant l'articulation 17 de l'articulation 8,9.

Lors du pivotement du cadre 10, l'articulation 15 20 parcourt dès lors une portion d'un arc qui est l'un des lieux d'intersection de deux surfaces sphériques, l'une ayant pour centre l'articulation 17, et pour rayon la longueur de la tringle 16, et l'autre ayant pour centre l'articulation 8,9 et pour rayon la distance entre 25 l'articulation 8,9 et l'articulation 15.

Dans une telle liaison triangulée à trois côtés fixes, rigides, il est utile de prévoir une possibilité de réglage pour permettre d'ajuster les deux positions extrêmes, à 30 savoir la position verticale, de chargement/déchargement, et la position horizontale de transport.

Pour ce faire, on peut prévoir une possibilité de réglage de la longueur de la tringle 16, en la réalisant par exemple en deux parties assemblées l'une à l'autre de manière télescopique, avec possibilité de blocage en 35 position ajustée.

On peut également prévoir une possibilité de réglage de la position de l'une ou l'autre des articulations 15 et

17, ou des deux.

Au dessin, on a schématisé la possibilité de réglage de l'articulation 17 par des logements 19 traversant l'entretoise 18, et des logements 20 traversant les barres 3, 4. Ceci permet de fixer l'articulation 17, dans diverses positions le long de l'entretoise 18, et de fixer cette dernière dans diverses positions le long des barres 3, 4, assurant ainsi une possibilité de réglage dans deux directions orthogonales.

De même, l'entretoise 14' est percée de plusieurs logements, et est montée à coulissement sur les entretoises 14 réalisées sous la forme de profilés creux fendus, comme on le voit mieux à la figure 3, avec possibilité de blocage en position par des éléments filetés 24.

De tels dispositifs d'ajustement, et d'autres équivalents sont connus dans la technique, et ne doivent pas être décrits plus en détail ici.

Le longeron 7 sert bien sûr à fixer la partie femelle 8 de l'articulation 8,9; de préférence, il sert également d'appui pour le berceau mobile 10, aussi bien dans ses positions extrêmes qu'au cours de sa course de pivotement. En effet, le plan du berceau 10 peut, au cours de ce déplacement, pivoter autour d'un axe passant par les articulations 8, 9 et 15, et donc s'appuyer par l'un de ses montants 12, 13 sur le longeron 7.

Le dispositif de l'invention comprend encore une tringle de maintien 21, articulée en 22 sur le berceau mobile 10, et fixée de manière détachable en 23 au véhicule.

La tringle 21 sert à maintenir le berceau mobile, aussi bien dans la position de transport que dans la position dressée, et elle peut également servir à l'opérateur pour contrôler le pivotement du berceau mobile, une fois qu'elle a été détachée.

La longueur de la tringle 21, et son point de fixation 23 au véhicule seront bien sûr choisis pour que le point d'articulation 22 se trouve sur le cercle ayant pour centre

le point 23 et pour rayon le longueur de la tringle 21, dans les deux position extrêmes de pivotement.

La liaison assurée par la tringle 21 est hyperstatique; dans cette mesure, elle devra de préférence être ajustable en longueur, pour tenir compte des tolérances, ainsi que des dilatations/déformations éventuelles.

Ce réglage peut se faire sur le point d'articulation 22 au berceau, par une fixation du même type que celles prévues pour les articulations 15 et 17, ou mieux par ajustement de la longueur de la tringle 21. Celle-ci peut par exemple être télescopique, éventuellement avec ajustement automatique sous l'influence d'un fort ressort.

Comme on le comprendra, le mouvement de pivotement du cadre 10 est un mouvement complexe qui ne se fait pas dans un plan; seules comptent ici les deux positions extrêmes, verticale et horizontale, et les réglages de la tringle 16 et de ses points d'articulation 15, 17 seront faits pour que le berceau 10 se dispose suivant l'inclinaison souhaitée en position verticale, et sensiblement parallèle au longeron, et de préférence en appui sur lui, en position horizontale.

Grâce à la liaison mécanique triangulée, associant stabilité et légèreté, on a ainsi atteint le but recherché, à savoir d'assurer le pivotement sur 90° d'une structure légère, soumise à des couples de flexion importants, en protégeant l'articulation de pivotement vis-à-vis de ces couples de flexion.

L'articulation à rotule 8, 9 est robuste, et peut facilement être surdimensionnée, pour tenir compte des sévères conditions de fonctionnement, sans notablement alourdir la structure.

Bien que cela ne soit pas représenté au dessin, il est entendu que l'articulation 8, 9 sera de préférence également ajustable en position par rapport au berceau 10, par exemple par une fixation du même type que celle de l'articulation 15, ou analogue.

Le berceau 10 peut encore être pourvu latéralement de rambardes ou appui analogues, pour faciliter le positionnement et le maintien de l'échelle.

On peut encore prévoir sur le berceau 10 des éléments
5 d'appui sur le longeron, dans les deux positions extrêmes, comme indiqué en 25 et 26 à la figure 4.

Enfin, les articulations ont été décrites comme des articulations à rotules, qui constituent des articulations simples et robustes, à deux degrés de liberté. L'invention
10 n'est cependant pas limitée à cela, et on peut utiliser tout autre type d'articulation à deux degrés de liberté, tels que des articulations à la Cardan, ou analogues. S'agissant de systèmes mécaniques simples et relativement peu précis, ces articulations peuvent au besoin avoir du
15 jeu.

REVENDEICATIONS

1. Porte-échelle du type comprenant un cadre fixe, prévu pour être arrimé au toit d'un véhicule,
- 5 un berceau mobile, prévu pour supporter une échelle ou analogue, un moyen de liaison à pivotement, pour relier à pivotement le berceau mobile au cadre fixe, entre une position de transport sensiblement horizontale et une position de
- 10 chargement/déchargement inclinée par rapport à l'horizontale, et des moyens de blocage et de maintien du berceau mobile dans chacune desdites positions de transport et de chargement/déchargement
- 15 caractérisé en ce que le moyen de liaison à pivotement est constitué d'une articulation (8, 9) à deux degrés de liberté, reliant le berceau mobile (10) au cadre fixe, et d'une tringle de guidage (16) fixée par ses extrémités, d'une part au cadre
- 20 fixe et d'autre part au berceau mobile (10), à distance de l'articulation de pivotement (8, 9), chaque fois par une articulation à deux degrés de liberté (15, 17).
2. Porte-échelle selon la revendication 1, caractérisé en ce que le point de fixation de l'articulation (15, 17)
- 25 d'au moins une extrémité de la tringle (16) est ajustable en position.
3. Porte-échelle selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la longueur de la tringle (16) est ajustable.
- 30 4. Porte-échelle selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que les moyens de blocage sont constitués par une tringle de blocage (21) fixée par une extrémité au berceau mobile (10), par une articulation (22) à deux degrés de liberté.
- 35 5. Porte-échelle selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'autre extrémité (23) de la tringle de blocage (22) est prévue pour être fixée de manière libérable au

véhicule.

6. Porte-échelle selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comprend de plus un organe d'appui (25, 26) du berceau mobile (10) sur
5 le cadre fixe, dans chacune de ses positions extrêmes.

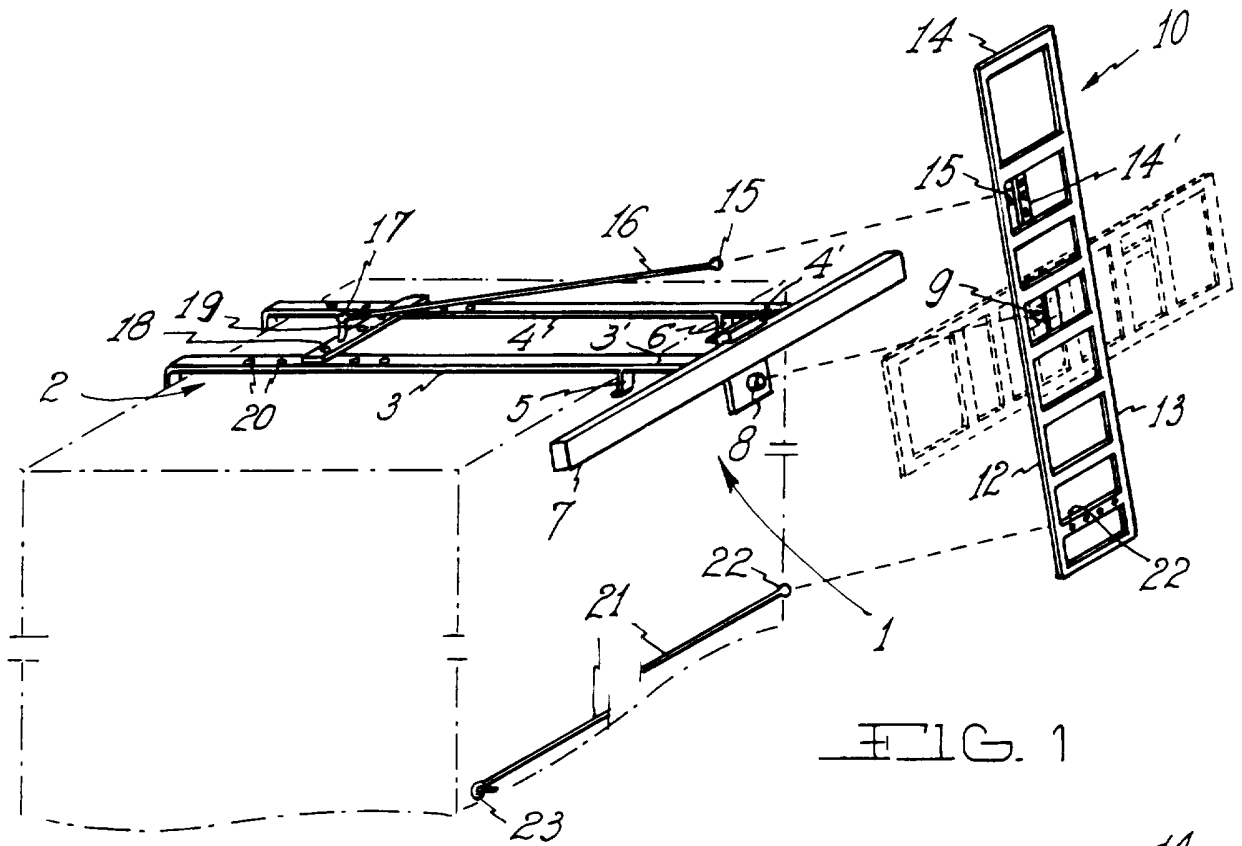


FIG. 1

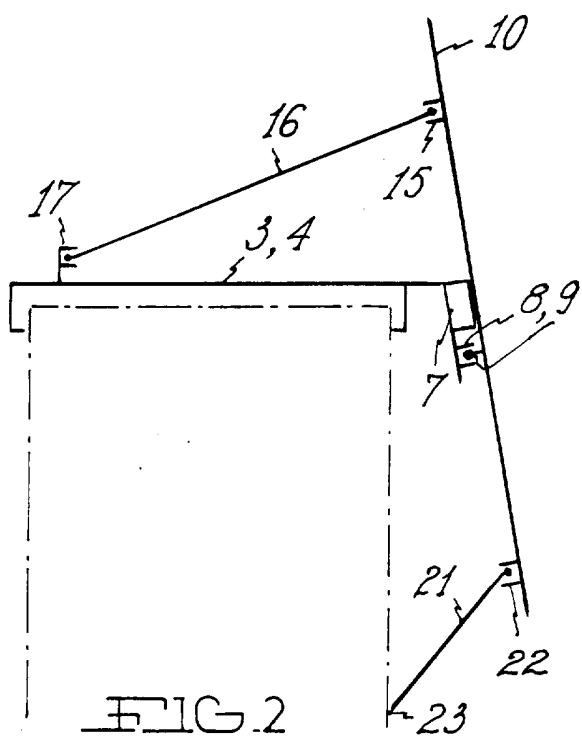


FIG. 2

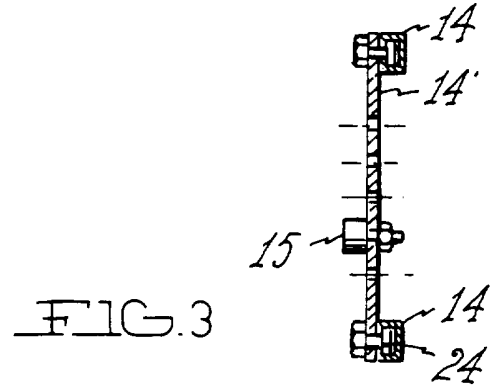


FIG. 3

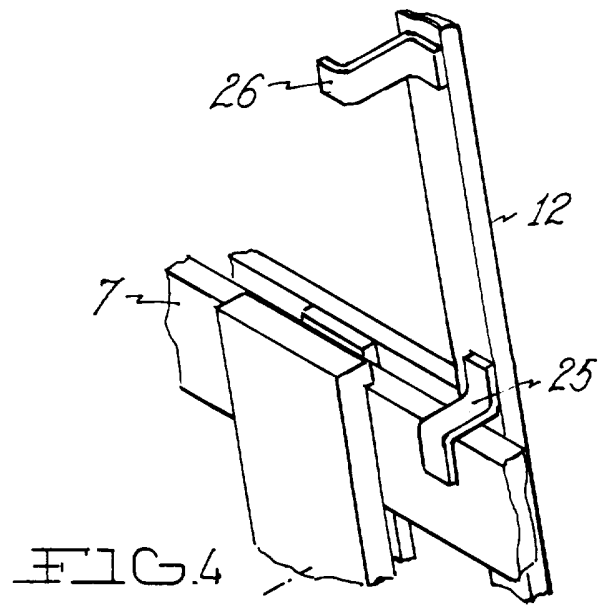


FIG. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2
de la loi belge sur les brevets d'invention
du 28 mars 1984

Numero de la demande
nationale

BO 6174
BE 9600249

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,A	BE 1 007 147 A (BALLETZ) * le document en entier * ---	1	B60R9/042
A	EP 0 461 709 A (VAN BRIEL) ---		
A	FR 2 689 073 A (POBANZ) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B60R
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		26 Novembre 1996	KNOPS, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C48)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

**B0 6174
BE 9600249**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-11-1996

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
BE-A-1007147	11-04-95	AUCUN	
EP-A-461709	18-12-91	BE-A- 1004415	17-11-92
FR-A-2689073	01-10-93	AUCUN	